

Section 7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation et respecter les mises en garde.
- Lire la fiche de données de sécurité avant utilisation.
- Veiller à une bonne ventilation des locaux lors de l'utilisation du produit.
- Tenir éloigné des matières non compatibles conformément à la section 10.
- Respecter les règles générales de prévention des incendies.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- Porter des équipements de protection conformément à la section 8.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Ne pas respirer les fumées et les vapeurs.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du transfert du produit à partir de son récipient.
- Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Tenir hors de portée des enfants.
- Conserver le récipient dans un endroit frais bien ventilé.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes
- Éviter le contact direct avec le soleil.
- Tenir à l'abri de l'eau et de l'humidité.
- NE PAS stocker avec des agents oxydants.
- Tenir éloigné des matières non compatibles conformément à la section 10.
- Garder sous clef, dans une zone accessible uniquement au personnel formé et autorisé.
- S'assurer que tout l'équipement est mis à la terre.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Avoir l'équipement approprié de nettoyage de déversements et des extincteurs d'incendie à proximité de la zone d'entreposage.
- Température de stockage recommandée : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celle mentionnée à la section 1.2.

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle établies pour les substances chimiques en France. Publié en 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail (errata janvier 2020).

Cette liste prend en compte les derniers textes parus (décret 2019-1487 du 27 décembre 2019, arrêté du 27 septembre 2019 et arrêté du 14 mai 2019).

Composant	VLEP-8h ¹		VL CT ²	
	ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³
Propan-2-ol	-	-	400	980
Acide phosphorique	0,2	1	0,5	2

(1) Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) sont exprimées sous forme de concentrations dans l'air d'une substance chimique, pour un temps d'exposition déterminé. En dessous de ces concentrations, le risque théorique d'altération de la santé est considéré comme négligeable.

(2) Les valeurs limites court terme (VL CT) s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 15 min.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Composant	Voie d'exposition	Travailleurs			
		Court-terme Effets locaux	Court-terme Effets systémiques	Long-terme Effets locaux	Long-terme Effets systémiques
Propan-2-ol	Par inhalation	-	-	-	500 mg/m ³
	Cutanée	-	-	-	888 mg/kg Poids du corps par jour
Acide phosphorique	Par inhalation	2 mg/m ³	-	1 mg/m ³	10,7 mg/m ³
	Cutanée	-	-	-	-

Composant	Voie d'exposition	Consommateurs			
		Court-terme Effets locaux	Court-terme Effets systémiques	Long-terme Effets locaux	Long-terme Effets systémiques
Propan-2-ol	Par inhalation	-	-	-	89 mg/m ³
	Cutanée	-	-	-	319 mg/kg Poids du

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

					corps par jour
	Orale	-	-	-	26 mg/kg Poids du corps
Acide phosphorique	Par inhalation	-	-	360 µg/m ³	4.57 mg/m ³
	Cutanée	-	-	-	-
	Orale	-	-	-	100 µg/kg Poids du corps par jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Composant	Objectif de protection environnementale	Valeur PNEC
Propan-2-ol	PNEC eau douce	140,9 mg/l
	PNEC eau intermittente (douce)	140,9 mg/l
	PNEC sédiments d'eau douce	552 mg/kg
	PNEC eau de mer	140,9 mg/l
	PNEC sédiments marins	552 mg/kg
	PNEC sol	28 mg/kg
	PNEC installation de traitement des eaux usées (STP)	2 251 mg/l
Acide phosphorique	Données non disponibles	

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Éviter absolument toute exposition pour les femmes enceintes. Se laver les mains à la fin du travail et avant de manger. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer immédiatement les vêtements de protection touchés. La protection individuelle doit être séparée des autres vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ou pulvérisations du produit. Des bouteilles de lavage oculaire doivent être disponibles sur le lieu de travail. Avertir le personnel de nettoyage des propriétés dangereuses du produit.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Des lunettes de protection ou un écran facial bien ajustés doivent être portés. Norme européenne EN 166. Éviter les lentilles de contact.

Protection des mains

Le port de gants de protection est obligatoire pour toute manipulation du produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile.

Épaisseur du matériau : > 0,4 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants : > 480 min

Norme européenne EN 374.

D'autres types de gants peuvent être recommandés par les fournisseurs de gants. Inspecter les gants avant utilisation. Avoir conscience que le produit peut pénétrer les gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention : en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

Le changement fréquent de gants est recommandé. S'assurer d'employer une méthode adéquate pour retirer les gants sans contact entre la peau et les surfaces contaminées.

Éliminer les gants contaminés en accord avec les réglementations locales et aux bonnes pratiques de laboratoire en vigueur sur le lieu de travail.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection résistants aux acides et permettant de prévenir tout contact avec le liquide ou les vapeurs.

Protection respiratoire

Dans le cas où l'espace de travail n'est pas ventilé de manière adéquate ou qu'une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire avec masque complet approprié.

Appareils de protection respiratoires adéquats : Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes européennes reconnues NF EN. Type de Filtre recommandé : Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	solvent
Limite olfactive	pas de donnée
Valeur de pH	1,2 – 1,5
Point de fusion/point de congélation	pas de donnée
Point initial d'ébullition	82°C à 83 °C
Point d'éclair	15 °C
Taux d'évaporation	pas de donnée
Inflammabilité (solide, gaz)	pas de donnée
Limites d'explosivité	limite inférieure : 1,1 %, limite supérieure : 12,0 %
Pression de vapeur	4266 Pa à 20 °C
Densité	0,89 – 0,91 (air=1)
Densité de vapeur relative	1,4 – 1,7 (air=1)
Solubilité	pas de donnée
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	pas de donnée
Température d'auto-inflammabilité	pas de donnée
Température de décomposition	pas de donnée
Viscosité	pas de donnée
Masse moléculaire	pas de donnée

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.2 Stabilité chimique

Bonne stabilité chimique si les règles de stockage et de manipulation sont respectées. Temps de curation : 10-60 mins (20 °C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Possibilité de formation de peroxyde. Possibilité de formation de dihydrogène

Risque d'allumage.

Possibilité de réactions violentes avec : alcalis, oxydes de métaux

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec : métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, chrome (VI) oxyde, alliages de métaux

Danger d'explosion avec : chlorates, dérivé nitré, peroxyde d'hydrogène, phosgène

Réactions exothermiques avec : aldéhydes, amines, oléum, fer, aluminium, chlore, trichlorure de phosphore, acides forts, composés halogéné, tert-butylate de potassium

10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Eviter tout contact avec des alcalis. Eviter tout contact avec des agents oxydants ou réducteurs.

Voir le point 10.3 pour plus de détails.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de formation de peroxyde et de dihydrogène.

La substance peut se décomposer à la chaleur et dégager des émanations corrosives et/ou toxiques.

Section 11 - Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****A. COMPOSANTS****[Propna-2-ol]****Toxicité aiguë**

DL50 (orale)	4396 - 5500 mg/kg (rat)
	4475 mg/kg (souris)
	5030 - 7990 mg/kg (lapin)
	4830 mg/kg (chien)
CL50 (inhalation)	72 600 mg/m ³ /4h (rat)
	27 200 mg/m ³ /4h (souris)
DL50 (cutanée)	12 800 mg/kg (rat)
	12 870 mg/kg (lapin)

(INRS)

DL50 (orale)	5 840 mg/kg (rat)
CL50 (inhalation)	10 000 ppm/6h (rat)
DL50 (cutanée)	16.4 ml/kg (lapin)

(ECHA)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des irritations des muqueuses.

Lésion oculaire/irritation des yeux

Provoque des irritations.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Provoque des irritations des voies respiratoires.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : négatif. Génotoxicité in vivo : négatif.

Cancérogénicité

Aucune.

Toxicité pour la reproduction

Toxique pour la fertilité et le développement de l'animal seulement a des doses engendrant des effets toxiques chez les parents.

Tératogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée)

Ces informations ne sont pas disponibles.

Source : fiches toxicologiques INRS

[Acide phosphorique]

Toxicité aiguë

DL50 (orale) 1 530 mg/kg (rat)

CL50 (inhalation) > 213 mg/m³/4h (rat)

1 689 mg/m³/1h (lapin)

DL50 (cutanée) 2 740 mg/kg (lapin)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des irritations et brûlures sévères de la peau et des muqueuses respiratoires et digestives.

Lésion oculaire/irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires sévères.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Provoque des irritations respiratoires sévères.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les brouillards d'acides inorganiques forts dans le groupe 1 des substances cancérogènes pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Fœtotoxique pour le rat exposé à une forte concentration par inhalation.

Térogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée)

Ces informations ne sont pas disponibles.

Source : fiches toxicologiques INRS

B. MELANGE

Toxicité aiguë

ETAmélange (orale) Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (cutanée) Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (inhalation) Aucune donnée spécifique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conclusion/Résumé sur mélange Provoque de sévères brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Conclusion/Résumé sur mélange Provoque de sévères lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition unique

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition répétée

Conclusion/Résumé sur mélange Aucune donnée spécifique.

Danger par aspiration

Aucune donnée spécifique.

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Irritations sévères et brûlures des voies respiratoires et digestives, dépression du système nerveux central, lésions rénales, nausée, migraine, vomissements, narcose, coma, ataxie, cécité, choc.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Section 12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Poisson vairon à grosse tête (Pimephales promelas) CL50 – 960 mg/l – 96h - dynamique Daphnie (Daphnia magna) CE50 – 13 299 mg/l – 48h Algue (Desmodesmus subspicatus) – LC50 – > 1 000 mg/l – 72h
Acide phosphorique	Poisson guppy sauvage (Gambusia affinis) CL50 – 138 mg/l – 96h Daphnie (Daphnia magna) CE50 – 100 mg/l – 48h - statique Algue (Desmodesmus subspicatus) – CE50r – 100 mg/l – 72h - statique

B. MELANGE

Pas d'information disponible.

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

12.2 Persistance et dégradabilité

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Biodégradabilité aérobique – Durée d'exposition 21j Résultat : 95% : Facilement biodégradable
Acide phosphorique	Pas d'information disponible.

B. MELANGE

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Coefficient de partage : n-octanol/eau Log Pow : 0,05 Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes. Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
Acide phosphorique	Pas d'information disponible.

B. MELANGE

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Pas d'information disponible. Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatile.
Acide phosphorique	Pas d'information disponible. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau.

B. MELANGE

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT & vPvB

A. COMPOSANTS

Propan-2-ol	Ne sont pas considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ni comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Acide phosphorique	

B. MELANGE

Pas d'information disponible.

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

12.6 Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.




Élimination du produit/de l'emballage : emballages contaminés

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Section 14 - Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3469	UN3469	UN3469
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLE, CORROSIF	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLE, CORROSIF	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLE, CORROSIF
14.3 Classe de danger pour le transport	3(8) 	3(8) 	3(8) 
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible.

Section 15 - Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales. Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III) : Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

Section 16 - Autres informations

Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme. La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

PROPSPEED ETCHING PRIMER HARDENER

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Abréviations et acronymes

CAS	Chemical Abstracts Service
ppm	partie par million
DL50	Dose létale, administrée en une seule fois, qui cause la mort de 50 % (la moitié) d'un groupe d'animaux d'essai
CL50	Concentrations létale du produit chimique dans l'air qui causent la mort de 50 % (la moitié) d'un groupe d'animaux d'essai
CE50	Concentration efficace médiane
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VLEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle
PBT	Persistante, bioaccumulable, toxique
DNEL	Dose dérivée sans effet (Derived No-Effect Level)
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
CLP	Règlement concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures)
ADR/RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
Flam. Liq.	Liquide inflammable
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Skin Corr.	Corrosion / Irritation cutanée